

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Madame la Présidente, je voudrais moi aussi dire que je partage le point de vue de mon ancien collègue de Mississauga au sujet du député de Renfrew—Nipissing—Pembroke qui a été élu dans cette enceinte en même temps que moi, en 1965.

Il y a eu une sorte de fête ici, hier soir, en l'honneur des députés de la promotion de 1968, mais ils sont en quelque sorte de jeunes députés dans cette enceinte. Certains d'entre nous de la promotion de 1965 ne sont plus tout jeunes.

J'ai regardé l'intervention de mon collègue à la télévision, puis je suis venu écouter la fin de son discours, du fait du respect que je lui porte et de la vision généralement objective des choses qu'il a, même si la plupart d'entre nous défendent la position de leur parti.

Je suis tout à fait d'accord avec lui, manifestement, au sujet de la situation au Canada et du fait qu'en tant que députés, il nous incombe tout spécialement d'aider à résoudre les problèmes constitutionnels qui se posent. Je voudrais lui demander ce qu'il ressent. Je connais ses sentiments personnels, mais je voudrais savoir ce qu'il pense du Parlement. Nous sommes témoins de toutes ces négociations à l'extérieur de notre enceinte et nous pouvons constater que le temps presse.

Nous sommes saisis d'un projet de loi référendaire qui impose déjà une limite de trois jours à tout débat sur une question référendaire, si nous en arrivons à ce stade. Ne croit-il pas, en tant que député d'expérience, que la Chambre doit être vraiment saisie de toute cette question dans les plus brefs délais, si les négociateurs à l'extérieur du Parlement ne peuvent parvenir à formuler une offre quelconque qu'on pourrait présenter au Québec?

La Chambre des communes représente tout le Canada. Ce qui m'inquiète vraiment dans toutes ces négociations, même si elles sont nettement préférables à ce qui s'est passé dans le cas de l'Accord du lac Meech, c'est que le temps passe et que nous risquons de ne pas pouvoir trouver une solution raisonnable, par exemple, à offrir à Québec. En tant que parlementaire ayant une longue expérience, si nous ne pouvons parvenir à une offre, croit-il, comme certains l'écrivent, surtout dans la presse québécoise, qu'on devrait tenir un référendum au Québec, quelle que soit la question qui pourrait être posée, et voir ensuite comment les gens se prononceraient sur une question très précise touchant les relations de leur province avec le Canada?

Mme le vice-président: Si vous le permettez, étant donné qu'il est 13 heures, je propose de redonner la parole au député après la période des questions. Je pense

Article 31 du Règlement

qu'il ne serait pas juste de lui demander de répondre à une question de ce genre en 20 secondes.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LES ACHATS AUX ÉTATS-UNIS

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, d'une façon générale, le contribuable canadien se moque éperdument des problèmes administratifs qu'éprouve actuellement Revenu Canada. En réalité, cette fièvre pour aller faire des achats aux États-Unis est une rébellion contre l'excès d'imposition. Ni plus, ni moins.

Pour réagir à ces impôts excessifs, le ministre du Revenu national suggère d'augmenter les taxes en procédant à ce qu'il appelle une «harmonisation de la taxe de vente provinciale avec la TPS.»

Quand le ministre cessera-t-il d'appliquer des mesures aux postes-frontière qui ne font que pousser les consommateurs canadiens à se montrer encore plus ingénieux lorsqu'ils rentrent au Canada après avoir fait des emplettes aux États-Unis?

Le ministre se décidera-t-il à prendre des mesures positives à l'égard de la question des achats outre-frontière? Par exemple, il pourrait réduire la taxe d'accise fédérale sur l'essence, la grande coupable qui oblige les Canadiens à aller faire des emplettes aux États-Unis.

* * *

LES SOINS DE SANTÉ

M. Gus Mitges (Bruce—Grey): Monsieur le Président, la Société des obstétriciens et gynécologues du Canada souhaite que le gouvernement légalise la pilule abortive RU 486 au Canada.

La RU 486 attaque la muqueuse de l'utérus de la femme enceinte, de sorte que le fœtus est lentement et douloureusement privé de la nourriture dont il a besoin, ce qui entraîne sa mort et son expulsion de l'utérus. Cette drogue a causé des hémorragies internes mortelles chez certaines femmes.

La société aurait déclaré: «La légalisation de la pilule RU 486 ne constitue pas un problème pour le gouvernement, mais plutôt pour le fabricant même qui craint la réaction du mouvement pro-vie.»